

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

*EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL*

Délibération n° ADM / 2024 / 9

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 4 avril à 14 heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
29 mars 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 19

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Frédérique COLAS

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN, pouvoir de Paul-Antoine de CARVILLE
M. Dominique BOURREAU
M. Jean-François CHABOLLE, pouvoir de Thierry SPAHN
Mme Frédérique COLAS
M. Pascal CROU, pouvoir de Michel JOUAN
M. Michel GRASS
M. Sébastien KARCHER
M. Luc MAUDET
Mme Nadège NAZE, pouvoir de Jean-Luc GIVORD
M. Gilles SABATTIER
M. Nicolas SORET

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Christian DESCHAMPS, remplace Jérôme CORDIER
Jean-Pierre GOUYON, remplace Lionel TERRASSON,
M. Michel JOLY, remplace Grégory DORTHE

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT
M. Paul-Antoine de CARVILLE, pouvoir à Marc BOTIN
M. Jérôme CORDIER, remplacé par Christian DESCAHMPS
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE, remplacé par Michel JOLY
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD, pouvoir à Nadège NAZE
M. Michel JOUAN, pouvoir à Pascal CROU
Mme Nicole LANGEL
Mme Simone MANGEON
M. Marcel MILACHON
M. André PITOU
M. Gilles-Maximes POIBLANC
M. Thierry SPAHN, pouvoir à Jean-François CHABOLLE
M. Lionel TERRASSON, remplacé par Jean-Pierre GOUYON

**Délibération n° ADM / 2024 / 9 : réalisation d'une étude sur les
sollicitation d'un financement du FNADT**

Contexte :

Dans le cadre du projet Seine Nourricière, 14 études vont être réalisées, l'une d'entre elles concerne les filières agricoles durables fournissant la restauration collective. Elle vise à déterminer les filières durables existantes pour l'alimentation de la restauration collective ainsi que les filières qui pourraient être développées (et les conditions pour y parvenir). Cette étude est déterminante pour le Nord de l'Yonne car notre territoire est le seul du consortium à disposer d'une surface agricole largement supérieure à celle nécessaire pour nous alimenter.

Cependant le financement de cette étude paraît sous-dimensionné. Le montant du marché s'élève à 45 000 euros. L'étude comprend ainsi 45 jours-homme répartis entre tous les territoires du consortium. Le risque est donc que l'étude reste superficielle sur les filières existantes et potentielles du Nord de l'Yonne.

Après un échange avec Terres du Pays d'Othe, participant également au projet, il apparaîtrait pertinent de proposer qu'un financement complémentaire du Nord de l'Yonne puisse être mobilisé afin de compléter cette étude. Nous disposerions ainsi de conclusions ciblées pour notre territoire et dont nous pourrions nous saisir dans l'objectif de structuration de filières locales destinées à répondre à nos besoins comme à ceux qui ressortiront du partenariat AgriParis. Nos PAT respectifs intègrent un volet développement de filières en lien avec la consommation locale et cette étude viendrait utilement étayer notre connaissance des problématiques comme des actions à entreprendre. **L'estimation du coût est d'environ 25 000 euros.** Cette étude est finançable par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dont le taux peut s'élever jusqu'à 80% selon l'arbitrage du Préfet de Région.

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la réunion du Bureau syndical en date du 29/03/2024 ;

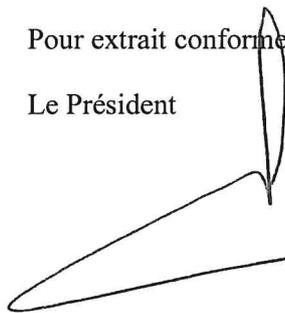
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la réalisation de cette étude sur les filières agricoles durables
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président

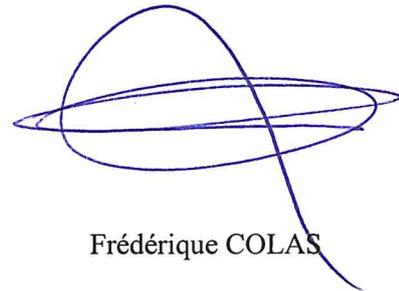


Nicolas SORET



Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance



Frédérique COLAS

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024



ID : 089-200049286-20240404-ADM_2024_9-DE